



Cour des comptes



Le 22 MAI 2017

FORMATION INTERCHAMBRES

« Organisation territoriale de l'État »

**Le président**

Dossier suivi par : **Lydia Mendes**  
Tél. : 01.42.98.99.43  
greffe4@ccomptes.fr  
Réf. : 2016-000638

**Objet** : enquête portant sur l'organisation territoriale de l'État

à

**Madame Mylène JACQUOT**  
**Secrétaire générale de l'UFFA CFDT**  
47-49 avenue Simon Bolivar  
75950 Paris Cedex 19

Madame la Secrétaire générale,

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application de l'article L. 111-3 du code des juridictions financières, la Cour des comptes a conduit une enquête sur l'organisation territoriale de l'État. Celle-ci a notamment pour objectifs de réaliser un état des lieux de la situation de l'État déconcentré et d'examiner l'adéquation de l'organisation et du fonctionnement de l'État déconcentré au regard des missions qui lui sont imparties. La période sous revue concerne les exercices 2011 à 2016.

Sur le fondement de l'article R. 112-48 du code des juridictions financières, une formation interchambres (FIC) relative à l'organisation territoriale de l'État a été créée par arrêté du Premier président en date du 1<sup>er</sup> octobre 2015. Les sept chambres de la Cour des comptes participent à cette formation interchambres, dont j'assume la présidence.

En application de l'article R. 143-6 du code des juridictions financières, la Cour souhaite recueillir vos observations sur ce sujet. A ce titre, je vous invite à vous exprimer devant la formation interchambres, avec les représentants des autres fédérations représentatives de la fonction publique de l'Etat, afin de contribuer à la bonne information de la collégialité avant la publication du rapport public thématique, envisagée en novembre 2017.

Cette séance aura lieu à la Cour le 21 juin 2017 au matin.

Vous trouverez ci-joint une série de questions indicatives évoquées lors de cette séance. Vous restez bien entendu libre de faire part à la Cour des éléments et messages que vous souhaitez délivrer.

MM. Jean Castex, conseiller maître, rapporteur général, et Rainier d'Haussonville, conseiller référendaire, rapporteur général adjoint, prendront contact avec vous ou vos collaborateurs afin de préparer cette séance.

Je vous remercie du concours que vous voudrez bien prêter à l'enquête de la Cour.

Je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire générale, l'expression de ma considération distinguée.



**Jean-Philippe VACHIA**

**Guide d'entretien :***Les missions de l'Etat*

- Quelle appréciation portez-vous sur la revue des missions conduite en 2014 – 2015 et sur les conclusions qui pourraient encore en être tirées?
- Quelles décisions ou domaines d'action vous paraissent-ils devoir faire l'objet de mesures de déconcentration supplémentaires ? ou au contraire de mesures de reconcentration ?
- Pensez-vous que des compétences devraient être décentralisées ou, au contraire, recentralisées ? Si oui, lesquelles ?

*L'administration numérique*

- Quelle est votre perception de la transition numérique et de ses effets souhaitables et/constatés sur l'organisation des services déconcentrés de l'Etat ? sur les agents et leurs besoins en formation ? et sur le redéploiement des effectifs des services déconcentrés de l'Etat ?

*L'organisation de l'Etat*

- Quelle appréciation portez-vous sur la réorganisation des services déconcentrés de l'Etat, a) en termes de lisibilité de l'organisation territoriale de l'Etat ? b) En termes de proximité des services à l'usager? c) En termes d'équilibre et d'aménagement du territoire ?

*La gestion des ressources humaines*

- Que pensez-vous de la poursuite de la diminution du nombre de corps exerçant dans les services relevant de l'administration territoriale de l'Etat couplée à la création de nouveaux corps interministériels à gestion ministérielle ?
- Que penseriez-vous de la création d'une filière administrative interministérielle ?
- Comment pensez-vous qu'il soit possible d'aller vers une gestion statutaire et indemnitaire plus harmonisée des agents des services déconcentrés de l'Etat ?
- Assortir toute revalorisation indemnitaire de contreparties en termes de mobilités géographique et fonctionnelle des agents serait-il envisageable ?
- Comment faire de l'échelon régional le bon niveau de gestion des agents ?
- Serait-il possible de déconcentrer le dialogue social ? Sous quelles conditions et dans quel cadre ?